

COMPTE-RENDU

REUNION DU VENDREDI 12 JUILLET 2022

Etaient présents : Marie TARDIVAT, Alain DURIN, Joël BOUGAREL, Pascal PEYNET, Sébastien CAILLOT, Nicolas MERCIER, Françoise VELLARD, David BLANC

Etaient excusés : Muriel GILLET, Laurent DEE, Rémi DUBOISSET

Madame Françoise VELLARD a été élue secrétaire de séance.

- **1 – EMPRUNT :**

Après consultation de différentes banques, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de contracter un prêt de 210 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE durée 15 ans taux fixe 2.73 %

- **2 – COMPTE-RENDU TRAVAUX MAIRIE ET SALLE DES FETES**

Avenant N° 1 : lot 3 : MIROITERIE DE LA LOUE - PORTE SALLE DES FETES 5 831.80 E H.T.

Avenant N° 1 : lot 4 : LOPITAUX - WC MAIRIE 1 632 € H.T.

Avenant N° 1 : lot 5 : BROUSSE - Démolition et évacuation plafond salle des fêtes 1 560 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces trois avenants.

- **3 DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT SIOULE ET MORGE**

Après lecture du courrier reçu du SYNDICAT SIOULE ET MORGE, le conseil municipal accepte le projet de statuts.

- **4 - REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES**

La publicité des actes s'effectuera sur le site INTERNET et affichage en Mairie.

- **5 -VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2022**

- Batterie Fanfare de MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE : 200 €
- ASSOCIATION LA FARANDOLE MONTAIGUT : 150 €
- ARS-LES-FAVETS ANIMATIONS : 1 200 € (Madame le Maire s'étant retirée pour ce vote)
- CCAS 3 000 €

- **Questions diverses**

35 HEURES : Délibération suite à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail la commune instaure les 35 heures soit 1607 HEURES sans saisie préalable du comité technique.

ADRESSAGE : Une prochaine réunion avec les adjoints et les services de la poste est prévue le 21 septembre

DEVIS APAVE POUR TRAVAUX MAIRIE ET SALLE DES FETES :

450 € H.T attestation réglementaire après travaux

3 450 € H.T contrôle technique

Le conseil municipal accepte ces deux devis.

MAISON CLAUDAUD vente signée avec le SMAF le 4 juillet

Deux devis concernant la réhabilitation de l'assainissement seront demandés pour solliciter Les Subventions par l'intermédiaire du SYNDICAT SIOULE ET MORGE.